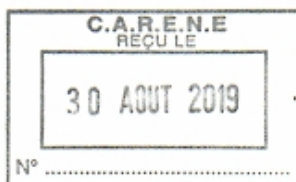


La Présidente

DT2E/CM/CSP/BB/NS/2019-07-7101



Nantes, le 27 AOUT 2019

Monsieur David SAMZUN
Président
Communauté d'agglomération de la
région nazairienne et de l'estuaire
4 avenue du Commandant l'Herminier
BP 305
44605 Saint Nazaire cedex

Cher Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire.

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre projet de PCAET pour la période 2019 – 2025, arrêté le 30 avril 2019, de même que les projets de Plan de Déplacement Urbain (PDU) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Votre projet de PCAET est très complet et porte une ambition importante en matière de transition énergétique et climatique, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021 et je m'en félicite. Je tiens à souligner l'attention particulière que vous avez apportée à la présentation pédagogique et synthétique de l'ensemble des documents, qui les rendent très accessibles au lecteur.

L'ensemble des pièces réglementaires est bien présent et les secteurs demandés considérés. Cependant, on peut regretter que les objectifs chiffrés en matière de production d'énergies renouvelables (EnR), de consommation d'énergie et d'émissions de GES ne soient pas présentés pour l'horizon 2050. Malgré les incertitudes sur les évolutions démographiques, économiques, sociétales, technologiques à cet horizon, un tel exercice permet de dessiner la trajectoire territoriale et de mesurer les efforts à réaliser. Ainsi, je vous encourage à intégrer cet horizon lors de l'évaluation intermédiaire de votre PCAET en 2022. L'adoption du SRADDET en 2020 pourra vous aiguiller sur les perspectives régionales pour 2050. De même, les objectifs en termes de qualité de l'air ne sont pas renseignés aux horizons 2030 et 2050. Je note que cela sera revu lors de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Nantes-Saint Nazaire en cours.

En matière d'énergies renouvelables, votre objectif de 25 % d'EnR dans le mix énergétique territorial à l'horizon 2030 est ambitieux et s'inscrit dans l'objectif de la feuille de route régionale sur la transition énergétique de tripler la production d'énergies renouvelables.

La rénovation énergétique des logements est une des principales orientations de l'axe dédié aux habitants. Votre objectif de rénovation est de 400 logements par an, dont 200 rénovations BBC ou BBC compatibles. A cet effet, le renforcement de l'action de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PRTE), dispositif soutenu par la Région, et la mise en place de la maison de l'habita(n)t sont des actions essentielles qui devront vous permettre de revoir cet objectif à la hausse à court terme.

Sur les mobilités, votre stratégie vise à réduire de 18 % la consommation énergétique du secteur, par une réduction de la part modale de la voiture de 8 % en 15 ans. Vos actions sont orientées vers le développement des modes actifs, des transports collectifs, de l'intermodalité et de la multimodalité, mais également vers la conversion des flottes des collectivités et des professionnels aux motorisations alternatives, qui constitue un axe fort pour la Région.

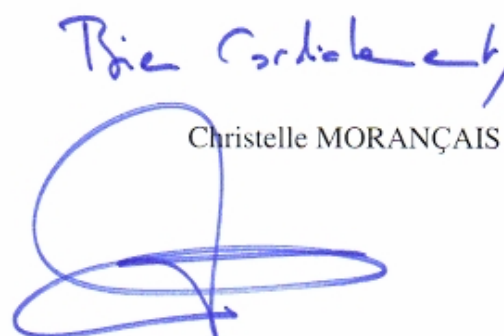
En matière économique, l'industrie, et notamment le Grand Port Maritime, apparaît comme un acteur clé de la transition énergétique sur votre territoire, et fait l'objet d'une orientation spécifique, avec le développement de la production d'énergies renouvelables, des réseaux intelligents, la valorisation des énergies, la conversion des flottes, la démarche d'écologie industrielle et territoriale. Par ailleurs, vous présentez en annexe une estimation du nombre d'emplois liés à l'installation et à l'exploitation des installations de production d'EnR. Cette évaluation aurait pu être étendue à d'autres secteurs, comme celui de l'économie circulaire par exemple.

Le volet adaptation au changement climatique est traité au travers de l'aménagement du territoire. Le territoire de la CARENE étant déjà soumis aux aléas climatiques, le volet prévention des risques est bien intégré au plan d'actions. La CARENE vise à développer les solutions d'aménagement durable en impliquant les acteurs de l'aménagement pour rendre le territoire résilient. Pour compléter l'implication des acteurs économiques, la sensibilisation sur l'importance de la préservation de la biodiversité dans la lutte contre le changement climatique aurait pu être investie.

Votre plan d'actions est bien structuré et complet. Une telle ambition est nécessaire pour accélérer les transitions. Cependant, j'attire votre attention sur le nombre d'actions important, qui nécessitera de mobiliser les moyens adéquats pour respecter les échéances.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et de la dynamique déjà engagée sur votre territoire, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Je vous incite à affiner les objectifs chiffrés pour tracer la trajectoire à 2050 de votre territoire à l'occasion de l'évaluation intermédiaire de votre PCAET.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Christelle MORANÇAIS